

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

Bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre

Décision du 21 juillet 2026

portant désignation et commissionnement d'enquêteurs techniques non permanents au bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre – enquête Paris-Gare de l'Est

NOR : TRAV2618338S
(Texte non paru au journal officiel)

Par décision du directeur du bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre, en date du 21 juillet 2026 ;

Monsieur Philippe CHAMBON est désigné en qualité d'enquêteur technique non permanent et commissionné à cet effet pour la durée de l'enquête technique concernant le contact entre deux trains de voyageurs survenu le 22 octobre 2025 à Paris – Gare de l'Est (75) ;

En application de l'article L. 1621-16 du code des transports, Monsieur Philippe CHAMBON, est soumis au secret professionnel dans les mêmes conditions que les agents permanents du bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre.